

1854/19
1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) ..**R.DEWEERDT**.

Date et signature (2) : **26.11.96**

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

..... **Techniques d'expression plastique et manuelle appliquées à l'animation socio-culturelle**
..... **d'enfants de 3 à 12 ans**.....

CODE (3) **987009 U21 F1**

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° **1** de ...**1**... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° **2** de ...**1**... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ...**1**... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de ...**1**... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ...**1**... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ...**1**... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

Techniques d'expression plastique et manuelle DOC. 8bis
appliquées à l'animation socio-culturelle d'enfants de 3 à 12 ans

Enseignement secondaire supérieur

Dossier pédagogique : unité de formation

-Annexe 1-

1. Finalités.

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

1.1.a. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

1.1.b. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à l'acquisition de techniques d'expression plastique et manuelle en utilisant des moyens mettant en oeuvre des processus d'expression s'inscrivant dans un projet de développement global de tous les enfants dans des groupes d'enfants de 3 à 6 ans et dans des groupes d'enfants de 6 à 12 ans en structure d'accueil.

Techniques d'expression plastique et manuelle DOC. 8bis
appliquées à l'animation socio-culturelle d'enfants de 3 à 12 ans

Enseignement secondaire supérieur

Dossier pédagogique : unité de formation

-Annexe 2-

2. Capacités préalables requises.

2.1. Capacités

Etre capable dans une situation donnée :

- de rendre compte dans un écrit, de ses observations dans une structure d'accueil de jeunes enfants ;
- d'expliquer un choix d'activités dans une structure d'accueil selon les critères professionnels ;
- de décrire les conditions techniques nécessaires à l'observation d'une activité d'animation.

2.2. Titres en tenant lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Connaissances préalables au stage d'animateur socio-culturel d'enfants de 3 à 12 ans ».

Techniques d'expression plastique et manuelle DOC. 8bis
appliquées à l'animation socio-culturelle d'enfants de 3 à 12 ans

Enseignement secondaire supérieur

Dossier pédagogique : unité de formation

-Annexe 3-

3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes
ou le regroupement.

Il est souhaitable qu'il n'y ait pas plus de 20 élèves par groupe afin de favoriser l'apprentissage de chacun.

Techniques d'expression plastique et manuelle DOC. 8bis
appliquées à l'animation socio-culturelle d'enfants de 3 à 12 ans

Enseignement secondaire supérieur

Dossier pédagogique : unité de formation

-Annexe 4-

Programme.

A partir de thèmes choisis, l'étudiant sera capable de :

- définir des objectifs d'animation favorisant tant l'expression plastique et manuelle que la motricité fine des enfants ;
- mettre en évidence, l'expression des sensations liées à des matières et matériaux différents ;
- élargir le champ d'utilisation de matériaux et outils divers dans des réalisations telles que peinture, modelage, travaux manuels ;
- élaborer avec des enfants un projet utilisant l'expression plastique et manuelle à intégrer dans un autre projet ;
- choisir des activités et des matériaux propres à développer l'imagination, la créativité et l'autonomie des enfants ;
- préparer des activités plastiques et manuelles en tenant compte des caractéristiques d'une structure d'accueil et du matériel disponible ;
- guider les étudiants dans l'organisation et la réalisation d'une activité plastique ou manuelle décidée préalablement par le groupe d'enfants ;
- rechercher l'adéquation entre différentes techniques, le projet, les capacités des enfants selon leur l'âge et le regroupement en 3 à 6 ans ou 6 à 12 ans dans une animation socio-culturelle ;
- gérer le temps dans l'élaboration d'un projet selon :
 - * l'accès aux matériaux et aux outils ;
 - * la simplification de la composition ;
 - * la stylisation des éléments ;
 - * la rapidité d'exécution ;
- se donner des critères d'esthétique propres à développer la satisfaction de la réalisation.

Techniques d'expression plastique et manuelle DOC. 8bis
appliquées à l'animation socio-culturelle d'enfants de 3 à 12 ans

Enseignement secondaire supérieur

Dossier pédagogique : unité de formation

-Annexe 5-

5. Fixation des capacités terminales.

A l'issue de l'unité de formation, le seuil de réussite sera atteint si dans une situation donnée, l'étudiant prouve qu'il est capable d'élaborer un projet cohérent d'animation dans le domaine des activités plastiques et manuelles tenant compte des différents paramètres de la situation et intégrant les techniques et la méthodologie spéciale développées dans le programme.

Le degré de maîtrise sera déterminé notamment par l'originalité du projet, la finesse et l'esthétique dans la réalisation proposée.

Techniques d'expression plastique et manuelle DOC. 8bis
appliquées à l'animation socio-culturelle d'enfants de 3 à 12 ans

Enseignement secondaire supérieur

Dossier pédagogique : unité de formation

-Annexe 6-

6. Profil du chargé de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans une structure d'accueil de jeunes enfants.